Image not found or type unknown

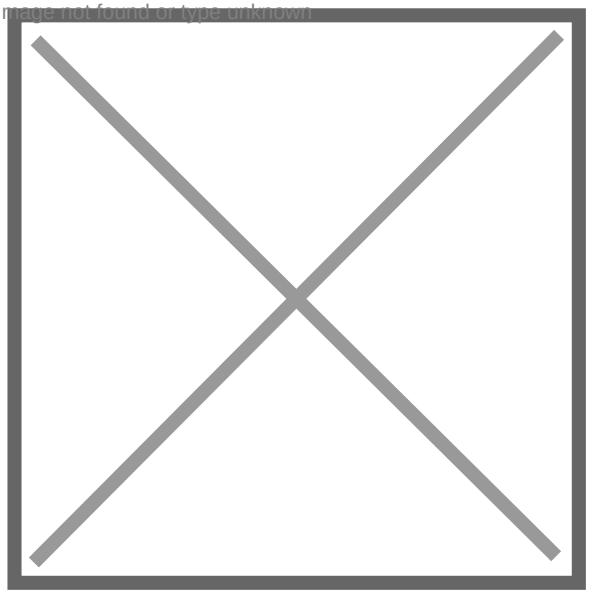

Peut -on exhumer un coprs sans prevenir la famille

Par **natbonvel**, le **01/11/2018** à **22:21**

Bonjour,

Nous avons eu la surprise en allant au cimetière quelques jours avant la Toussaint pour nettoyer la tombe de mon père décédé en mars 2000, de voir qu'il a été exhumé et remplacé par une autre sépulture et sans qu'on en soit avertis. La mairie ne nous a pas prévenus alors que nous avons des frères et des soeurs qui résident toujours dans la commune. Nous ne savons pas où est ni où ils ont déposé les ossements ?

Cette histoire s'est déroulée dans la commune de BASSE-POINTE en MARTINIQUE. Ce fut subit d'apprendre cela que je n'ai pas me préparé. C'est toujours difficile pour moi
la perte de mon père et aussi ma mère (5 ans déjà).

Ont-ils le droit de faire cela ?

Est-ce que je peut faire une demande d'informations ?

Que dois-je faire ?

En espérant avoir une réponse de votre part et en vous remerciant par avance, bien cordialement.

Nathalie.

Par **morobar**, le **02/11/2018** à **09:27**

Bonjour,
La durée de concession est échue et personne semble-t-il ne s'est manifesté pour la renouveler.
Il faut donc demander à la mairie du lieu d'inhumation si tel est le cas ou s'il en va autrement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés